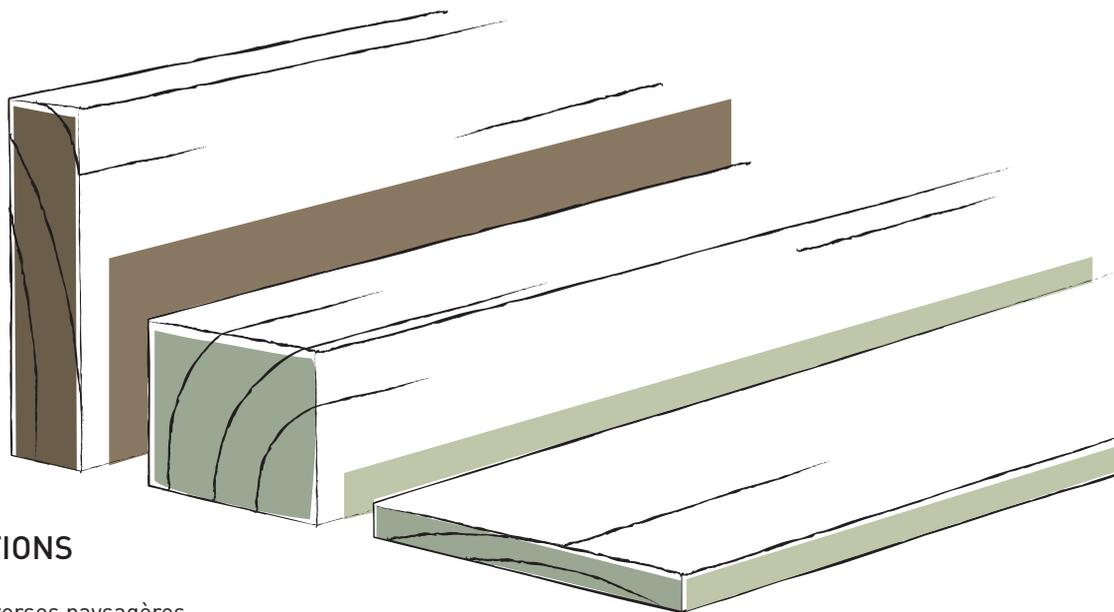


# BOIS D'AMENAGEMENT EXTERIEUR

## Poteaux, traverses et planches « classe 4 »



### DOMAINES D'APPLICATIONS

- Bordures, traverses paysagères
- Pas japonais
- Solivages de terrasses
- Clôtures
- Autres aménagements extérieurs

### ESSENCE ORIGINE



#### Pin maritime

Forêts locales (moins de 100 km de l'entreprise)

Forêts gérées durablement :  
PEFC (N° 10-31-346 QUAL/04-019)



### ETAT DE SURFACE PROFIL

Bois bruts de sciage

### TAUX D'HUMIDITÉ

18 % avant traitement

### DURABILITÉ NATURELLE

- Duramen compatible avec la classe d'emploi 3.2 pour une longévité entre 10 et 50 ans
- Aubier sensible aux insectes xylophages et aux champignons : traitement obligatoire pour un usage en classe d'emploi 2 ou au-delà

### CLASSE DE RÉSISTANCE MÉCANIQUE

Sur demande

### CONTRÔLE QUALITÉ ET MARQUAGE

- Certification CTBP+ (efficacité et sécurité) pour les produits de traitement

### DURABILITÉ CONFÉRÉE

**Par autoclave :** compatible avec les classes d'emploi 4 / 3.2 / 3.1 / 2 / 1

**Voir règles professionnelles**



### QUALITÉ VISUELLE

Structure apparente ou non-apparente

### PRESTATIONS POSSIBLES

- Sections et longueurs sur-mesure selon quantité
- Rabotage – [Voir Structure / Charpente rabotée](#)
- Traitement autoclave vert ou marron
- Autres essences sur demande



## BOIS MASSIF (BM)

| Ep. x Larg.<br>(mm) | Longueurs (m) |      |
|---------------------|---------------|------|
|                     | 2,00          | 2,40 |
| 27 x 220            | 140           |      |
| 40 x 60             | 360           | 360  |
| 50 x 250            | 60            | 60   |
| 100 x 100           | 88            | 88   |
| 100 x 200           | 45            | 45   |
| 120 x 120           | 63            | 63   |
| 150 x 150           | 38            | 38   |

■ en stock ■ sur demande

Autres sections et longueurs : nous consulter

▼ Retenue de berges à PIRAILLAN



## Nos ⊕

- +Durabilité du pin autoclavé « classe 4 »
- +Volumes disponibles et délai court
- +Réactivité
- +Bois français d'origine locale
- +Nombreuses références en aménagement extérieur

## ⚠ RÈGLES PROFESSIONNELLES SELON LES NORMES EN VIGUEUR

- **Classe 4** : la classe d'emploi 4 correspond à un emploi du bois dans un environnement humide où son degré d'hygrométrie peut être supérieur à 20% pendant plusieurs jours ce qui rend possible le développement de champignons dans le bois. Pour permettre son usage dans cette classe, LESBATS imprègne le bois avec une solution fongicide (et insecticide) injectée sous pression dans un autoclave.
- **Contact avec le sol** : Même si le pin autoclavé garantit aux bois d'aménagement extérieur LESBATS une excellente durabilité, celle-ci sera maximum si le contact permanent du bois directement avec la terre ou avec l'eau est limité.
- **Conception drainante** : Tout ouvrage bois exposé aux intempéries doit être, autant que possible, de conception dite « drainante » afin d'optimiser son comportement dans le temps. Cela consiste à éviter les zones de stagnation d'eau, limiter l'épaisseur des pièces, éloigner les bois du sol

(20 cm minimum) et désolidariser les pièces pour permettre leur ventilation et leur séchage.

**Fascicule AFNOR FD P20-651**

- **Séchage après traitement** : lorsque vous recevez des produits en bois autoclavé, ils peuvent être encore un peu humide et nécessiter une période de séchage avant installation. Cependant, il est fréquent que les bois continuent à sécher longtemps après leur mise en œuvre, ce qui peut entraîner un tassement des lames et l'apparition de jeux dans les assemblages.
- **Traitement des coupes** : lorsqu'un bois fait l'objet d'usinages (découpes, perçages, etc.) après avoir été traité en autoclave, toutes les zones usinées doivent être retraitées avec un produit spécifique avant leur mise en œuvre en classe d'emploi 3.1, 3.2 ou 4 (selon NF EN 335). **Règle imposée par les fournisseurs de produits de préservation du bois**